



ARRETE DU MAIRE N° PM-2024-137
PORTANT INTERDICTION DE STATIONNER ET DE CIRCULER
REHABILITATION D'UN IMMEUBLE D'HABITATION
28 RUE DES CALQUIERES

Monsieur le Maire de la Ville de CLERMONT-L'HERAULT,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213.1 et suivants ;

VU l'arrêté municipal en date du 22 août 2018 portant règlement général du stationnement et de la circulation ;

VU l'arrêté municipal du 17 juillet 2020 portant délégation de fonctions à Monsieur Jean-Marie SABATIER, Premier Adjoint au Maire, en matière de réglementation de la circulation et du stationnement sur la voie publique ;

CONSIDERANT qu'il convient par mesure de sécurité de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRETE

Article 1 :

La circulation sera interdite, ponctuellement, rue des Calquières pendant la présence du camion de chantier du mardi 12 mars 2024 au vendredi 10 mai 2024 et sera rétablie à chaque rotation de ce dernier.

Article 2 :

Le stationnement sera interdit sur 2 emplacements du samedi 23 mars 2024 au vendredi 10 mai 2024 devant la résidence « Le Siinos » sis place Saint Paul afin d'y installer une benne de chantier.

Une seconde benne sera installée du mardi 12 mars 2024 au vendredi 10 mai 2024 dans le Rhône au droit du n°28 rue des Calquières.

Article 3 :

Les jours de forts orages annoncés par Météo France ou par message de la Préfecture, la benne devra être retirée du lit du Rhône afin d'éviter de faire un embâcle.

Article 4 :

L'ensemble de ces mesures sera matérialisé par l'entreprise « SAS ADIC » effectuant les travaux et devra présenter cet arrêté à la demande des forces de l'ordre.

Article 5 :

Les travaux sont interdits le mercredi, jour de marché.

Article 6 :

Monsieur Le Responsable de la Police Municipale et les Gardiens placés sous ses ordres, Monsieur le Capitaine, Commandant la Communauté de Brigades de Gendarmerie de Clermont-l'Hérault sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Clermont l'Hérault, le lundi 11 mars 2024.

Par délégation du Maire,
Le 1^{er} Adjoint,

Jean-Marie SABATIER



Publié le 14/03/2024